



**Autodrome
CHAUDIÈRE**



Vallée-Jonction

**RÈGLEMENTS 2018
NASCAR LATE MODEL**

Mise à jour : 15 juin 2018

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
1. Châssis, cages et cadres.....	4
2. Détails intérieurs.....	8
3. Carrosseries admissibles.....	9
4. Déflecteurs (spoilers).....	11
5. Capots et coffres.....	12
6. Tuyaux d'échappement et collecteurs d'échappement (headers).....	13
7. Fenêtres.....	14
8. Numéros.....	15
9. Hauteur de la carrosserie/châssis.....	16
10. Poids.....	17
11. Moteurs.....	18
12. Allumage.....	19
13. Accessoires de moteurs.....	20
14. Adapteurs de carburateur (spacers).....	21
15. Hauteurs.....	22
16. Carburateur, carburant et systèmes de carburant.....	23
17. Direction (steering).....	24
18. Suspension.....	25
19. Amortisseurs.....	27
20. Barre stabilisatrice (sway bar).....	28
21. Freins et moyeux (brakes and hubs).....	29
22. Différentiel (rear ends).....	30
23. Systèmes de refroidissement.....	31
24. Transmission / embrayages.....	32
25. Démarreurs.....	33
26. Pneus et roues.....	34
27. Exigences de sécurité.....	35
28. Divers.....	36
29. Admissibilité.....	37
Amendements.....	38
Schémas.....	40
Autocollants NASCAR.....	44

INTRODUCTION

Il est de la responsabilité du compétiteur d'obtenir les règlements et de devenir familier avec les règlements actuels relativement à la division dans laquelle il choisit de participer.

Tout article non couvert dans les sections des règlements suivants doit être approuvé par écrit par l'AC. Si un élément n'est pas mentionné dans ces règlements et est observé par un compétiteur, il est requis de contacter l'AC pour jugement et acceptation.

Advenant une situation mettant en cause l'interprétation d'un des règlements, l'AC a la priorité sur celle-ci.

Les règles et / ou les règlements qui y sont énoncés visent à assurer la conduite ordonnée des courses et d'établir des exigences minimales acceptables pour de tels événements. Ces règlements régissent tous les événements, et en participant à ces événements, tous les participants sont réputés avoir obtenu, lu et compris ces règlements en vigueur, et à respecter ces règlements.

Aucune expression ou la garantie de sécurité implicite devra résulter de la publication ou de la conformité des règles et / ou règlements. Ils sont conçus comme un guide pour la conduite du sport et ne sont en aucun cas une garantie contre les blessures ou la mort d'un participant, d'un spectateur ou d'un officiel.

Toutes les règlements sont sujets à changement dans l'intérêt de la compétition.

1. Châssis, cages et cadres

- 1.1 Toutes les voitures auront un empattement minimal de 104,5" et un maximum de 105,5", mesuré à partir du centre de la roue avant à la roue arrière avec une largeur de bande de roulement maximale de 64,5" (tread width)
- 1.1.1 Largeur de bande de roulement (tread width) sera mesurer avec l'outil de l'AC
- 1.1.2 Les châssis tubulaires sur tous les modèles les longeront des châssis principaux (main frame rail) doivent avoir au minimum :
- 10" tube de périmètre – .120 épaisseur de paroi – mesurée 2x3x2x3
 - 12" tube de périmètre – .095 épaisseur de paroi – mesurée 3x3x3x3
 - 16" tube de périmètre – .083 épaisseur de paroi – mesurée 4x4x4x4
- 1.1.3 PAS DE COUPURE OU DE DÉCOUPE AUTOMATIQUE pour les déplacements de la suspension.
- 1.1.4 Les sections qui s'étendent, comme les parties (clips) avant et arrière, doivent avoir au moins 10" de périmètre et ont un minimum de 0,083" d'épaisseur de paroi et dépassent 10" minimum au-delà de l'empattement.
- 1.1.5 La partie (clip) arrière doit s'étendre au-delà du réservoir à essence.
- 1.1.6 Moteurs V-8 uniquement et la bougie d'allumage numéro un doit être centrée avec le joint à rotule du haut (upper ball joint)
- 1.1.7 Le moteur Ford sera mesuré de l'avant de la tête droite au centre du joint à rotule avant droit (ball joint). (Cela entraînera un recul de 1 7/8" par rapport à Chevrolet – setback)
- 1.1.8 Le centre du moteur doit rester à 1/2" de la largeur de la bande de roulement, mesurée de chaque côté des "snout".
- 1.1.9 La ligne centrale du moteur doit rester à moins de 1/2" de la ligne médiane de la largeur de la bande de roulement, mesurée à partir du point de pivotement interne des bras inférieurs avant de même longueur des deux côtés du museau. Les suspensions à cadre en A seront mesurées à partir des rotules inférieures.
- 1.1.10 Le châssis périmétrique AC, par définition, doit maintenir des mesures de bras de commande inférieures égales (lower control arm)
- 1.1.11 Le matériau à utiliser doit être DOM ou sans soudure (seamless), tuyau d'acier de 0.090 d'épaisseur minimum.
- 1.1.12 Maintenir l'intégrité des tubes et l'épaisseur des parois tout au long de la construction des châssis, des frames et cages.
- 1.1.13 Les voitures doivent être en parfaites conformité avec les schémas trouvés à la fin des présents règlements pour être considérées légales Late Model AC.
- 1.1.14 Toutes les voitures sont requises d'avoir 4 points ou la structure principale de la cage doit être symétrique dans toutes les directions, (voir la section 1.2.5 ci-dessous).
- 1.1.15 Tube minimum de 1" à 1 1/2" de diamètre dans le compartiment du conducteur.

- 1.1.16 4 barres horizontales courbées sur le côté du conducteur avec un minimum de 8" de clairance du siège du conducteur sont requises.
- 1.1.17 Hauteur minimale des barres de porte à 22 ½" du bas du cadre (frame)
- 1.1.18 3 barres courbées latérales du côté passager avec un minimum de 66" entre les barres de porte côté conducteur et les barres de porte côté passager, extérieur et extérieur, ou une barre en « X » avec les supports de carrosserie approuvés.
- 1.1.19 Aussi appelé « Petty Bar » doit partir du centre de la cage à l'avant droit supérieure du cerceau.
 - 1.1.19.1 Le cadre (frame) et les parties avant et arrière (clips) ne peuvent pas être percés ou modifiés dans le but de réduire le poids.
 - 1.1.19.2 Toutes les pesées (leads) doivent être peintes en blanc, avec le numéro de la voiture peint en couleur contrastante.
 - 1.1.19.3 Les boulons doivent traverser les pesées et doivent être sécurisées avec un boulon et un écrou de taille appropriée. Pas de "pinch bolt" permis.

1.2 Spécifications pour châssis périmétrique et cage.

- 1.2.1 PAS DE CHÂSSIS DÉCENTRÉ (OFFSET) ACCEPTÉ. À moins d'être spécifié dans les règlements.
- 1.2.2 Rails de châssis (frame rails) de section centrale : MINIMUM 52" avec ¼" de tolérance mesurée de l'intérieur à l'intérieur.

Règle de grand-père : LES VOITURES FABRIQUÉES avant le 31 janvier 2012 : Les rails de châssis (frame rails) de section centrale qui mesurent moins que 51,75" et plus de 51" devront boulonner deux pesées de 5 lb de plomb, une pesée à moins de 2" de l'avant et une pesée à moins de 2" de l'arrière du rail de châssis droit de 47". La pesée sera peinte en blanc et montée à l'extérieur du rail pour faciliter le retrait à des fins d'inspection.

Des rails de châssis de section centrale qui mesurent moins que 51,0" et plus de 50,0" devront boulonner deux pesées de 8 lb de plomb, une pesée à moins de 2" de l'avant et une pesée à moins de 2" de l'arrière du rail droit de 47". La pesée sera peinte en blanc et montée à l'extérieur du rail pour faciliter le retrait à des fins d'inspection

Les rails de châssis de section centrale qui mesurent moins que 50,0" de l'intérieur vers l'intérieur doivent communiquer avec l'inspecteur technique d'AC.

- 1.2.3 Rail de cadre droit : Doit avoir une longueur minimale de 47".

Règle de grand-père : LES VOITURES FABRIQUÉES avant le 31 janvier 2012 : Les rails de cadre droit qui mesurent moins de 47" devront boulonner une pesée de plomb équivalent à 1 lb par pouce de violation à un maximum de 3". La pesée doit être peinte en blanc et montée sur l'arrière du rail pour faciliter le retrait pour l'inspection.

- 1.2.4 Décentrage (Offset)

Le décentrage maximal est autorisé à 1" de la ligne du centre, mesuré ½" de la ligne centrale de chaque côté avec un décentrage maximal total de 1". Ligne centrale est déterminée en utilisant la mesure de la section centrale (1.2.2) ci-dessus.

Une tolérance de décentrage ABSOLU de ¼" sera autorisée.

Règle de grand-père: LES VOITURES FABRIQUÉES avant le 31 janvier 2012: Un ¼" sera toléré concernant le règlement de 1" maximum de décentrage pour les voitures construites avant le 31 janvier 2012. Pour chaque ¼" supplémentaire de décentrage ou plus, une pénalité de poids de 24 lbs. par pouce ou 6 lb. par ¼".

1.2.5 Cage (Roll Cage) / Cerceau supérieur (Halo)

1.2.5.1 La structure de la cage sera composée de 1 ¾" de diamètre extérieur avec tuyau en acier de .090" minimum d'épaisseur.

1.2.5.2 Les composantes additionnelles dans la section de la cage centrale doivent être d'un minimum de 1 ½" de diamètre extérieur. Tubes et tuyaux en acier de .065 minimum d'épaisseur.

1.2.5.3 L'intégrité de la cage doit être maintenue.

1.2.5.4 Hauteur de la symétrie totale de la cage sera d'au moins 40".

1.2.5.5 La hauteur totale du cerceau supérieur ne doit pas être inférieure d'un pouce à la cage.

1.2.5.6 La mesure de la largeur du cerceau supérieur est minimum 44" de l'extérieur vers l'extérieur de la tubulure.

1.2.5.7 Les poteaux de la cage arrière doivent être fixés aux rails de châssis en diagonale directe à partir du pare-feu (Voir le diagramme du règlement pour plus de précisions).

Règle de grand-père: LES VOITURES FABRIQUÉES avant le 31 janvier 2012:

1.2.6 Une tolérance (sans pénalité) de ½" de hauteur de cage.

1.2.6.1 Largeur du cerceau supérieur aura une tolérance de 2".

1.2.6.2 Le cerceau supérieur mesurant moins de 44" de large mais plus de 43" de large devra avoir une pesée d'une livre soudée ou attachée solidement au milieu de la barre du cerceau du côté droit.

1.2.6.3 Le cerceau supérieur mesurant moins de 43" de large mais plus de 42" de large devra avoir une pesée de 2 livres soudée ou attachée solidement au milieu de la barre du cerceau du côté droit.

1.2.6.4 Le cerceau supérieur mesurant moins de 42" de large mais plus de 41" de large devra avoir une pesée de 3 livres soudée ou attachée solidement au milieu de la barre du cerceau du côté droit.

1.2.6.5 Le cerceau supérieur mesurant moins de 41" de large mais plus de 40" de large devra avoir une pesée de 4 livres soudée ou attachés solidement au milieu de la barre du cerceau du côté droit.

1.2.7 Le châssis arrière doit être centrée sur la section centrale des rails. PAS de décentrage autorisé. Le réservoir à essence doit être centré entre les rails du châssis arrière.

- 1.3** Un pare-feu (firewall) en acier d'un minimum de Jauge 18" par 18" de haut au pied et 9" de haut au tunnel du conducteur et 18" de haut en arrière du siège. **La boîte pour les pieds doit être en acier de jauge 18.**

Une barre « Red Mead » ou une plaque d'acier minimum de 1/8 " est obligatoire sous le siège du conducteur (voir schéma ci-dessous). Une barre de sécurité pour les pieds est obligatoire. Un support pour l'appui-tête ou le dossier de siège s'étendant sur le dos de la tête est obligatoire.

2. Détails intérieurs

- 2.1 Un tableau de bord de pleine largeur est nécessaire dans toutes les voitures. La surface verticale du tableau de bord doit se projeter dans un seul plan ç travers la voiture. Le plan horizontal supérieur du tableau de bord doit être reporté sur le pare-feu et entouré toute la zone sous le pare-brise. Les instruments doivent être soigneusement montés sur le plan vertical du tableau de bord.
- 2.2 L'intérieur de la voiture doit être complètement fermé par rapport au compartiment moteur, à la surface de la piste, aux pneus et le compartiment arrière du réservoir à essence. Les panneaux intérieurs doivent avoir une épaisseur d'au moins 0,040" d'épaisseur d'aluminium ou acier.
- 2.3 Un seul rétroviseur intérieur est permis. Un miroir extérieur à gauche est permis, mais ne peut pas dépasser le poteau du toit.
- 2.4 Pas de rampes (rub rails) autorisées en dehors de la voiture.
- 2.5 Une plateforme de 6" maximum permise sur le côté droit de l'intérieur vers le dessus de la porte (voir schéma à la fin).

3. Carrosseries admissibles – voir diagramme

Voir à la fin pour les mesures

3.1 Carrosseries

Les carrosseries doivent être faites de plastique ou aluminium avec les pare-chocs avant et arrière en caoutchouc, capots et cadres de fenêtres en fibre de verre.

Les carrosseries permises par l'AC seulement. PAS DE FIBRE DE CARBONE.

Les carrosseries doivent être approuvées visuellement par l'inspecteur technique et des pénalités sur le poids peuvent être imposées pour les infractions. Pas de mélange de fabricant pour les panneaux de carrosserie.

Aucune carrosserie de haute performance n'est approuvée pour la compétition.

- 3.2** Des carrosseries ABC sont requises. Des panneaux d'aile arrière (quarter panel) en fibre de verre seront autorisés. Les panneaux d'aile arrière en « caoutchouc » peuvent être utilisés selon la disponibilité. Toutes les carrosseries ABC doivent rencontrer les références du fabricant à l'inspection technique et être originales. Une tolérance de 1/2" sera permise sur les mesures prises avec les gabarits, si ces mesures sont consistantes avec la majorité des voitures inscrites.

3.3 Modèles comme suit:

Dodge Charger
Pontiac Grand Prix
Ford Fusion *
Ford Taurus *
Chevrolet Impala SS
Chevrolet Monte Carlo
Toyota Camry

*Toutes les voitures avec un moteur Ford doivent courir avec une carrosserie Ford. Les concurrents locaux (hebdomadaires) devraient se conformer aux règles locales concernant les règles de la carrosserie ; cependant, les voitures avec un moteur autre que Ford avec une carrosserie Ford doivent être approuvées par AC pour participer à des événements sanctionnés par AC.

Toutes modifications nécessitent l'approbation de l'inspecteur technique et peut entraîner des pénalités.

3.4 Ailes (Fenders)

Les ailes "Five Star"/AR autorisées seront :

660-23PLW :	"Narrow"Plastique blanc gauche
660-23PRW :	"Narrow" Plastique blanc droit
660-23PLB :	"Narrow"Plastique noir gauche
660-23PRB :	"Narrow"Plastique noir droite
663-230 :	"Narrow"Plastique gauche
663-230 :	"Narrow"Plastique droite

Seules les ailes homologuées sont OBLIGATOIRES pour les courses AC Late Model, y compris le Five Star 8" # 663-230 L / R lorsque disponible. Les toits en plastique sont optionnels. Il n'y aura PAS d'« ailes larges » autorisées, quel que soit le fabricant.

- 3.5** Tous les panneaux de carrosserie doivent être complets en longueur et en largeur. La fabrication est un facteur déterminant pour approuver une voiture pour la compétition. Les composantes spécifiques conformes aux gabarits et le niveau global de fabrication et d'apparence seront

examinés par les inspecteurs techniques. Voir Diagrammes – à la fin des présents règlements pour les mesures de la carrosserie.

- 3.6** Aucune braquette ou tube ne doit être plus bas que les couverts des pare-chocs avant ou arrière (bumper covers).
- 3.7** Les mesures de la carrosserie ABC doivent être strictement respectées – des gabarits seront utilisés pour mesurer du pare-brise avant au déflecteur (spoiler) arrière, et du panneau (quarter) de côté droit au panneau (quarter) de gauche, avec tolérance de ½”.

4. Déflecteurs (spoilers)

4.1 TOUS LES SPOILERS ARRIÈRES DOIVENT ÊTRE FAITS DE LEXAN ET DOIVENT ÊTRE CLAIR, maximum de 60" de large et 5" de haut. Toutes les hauteurs font référence aux dimensions de la carrosserie ABC. Pas de pièces latérales, pas de lèvres ou de plis dans la partie supérieure du déflecteur et doivent être alignés sur les surfaces verticales du couvercle du coffre et doivent être montés au centre du couvert du pare-chocs arrière.

Les hauteurs du déflecteur ABC seront conformes au manuel d'instructions et seront sujettes à Inspections. La mesure se fera à partir de la surface plane supérieure à l'extrémité du couvercle du coffre jusqu'au sol à 34 7/8". Voir la section "Déflecteurs" ci-dessus pour la taille des déflecteurs autorisées, (60" de large et 5" de haut).

5. Capots et coffres

- 5.1 Les capots et les coffres doivent être articulés (pentures). Les capots doivent avoir 4 goupilles de verrouillage à l'avant. Les valises doivent avoir 2 goupilles de verrouillage à l'arrière.

6. Tuyaux d'échappement et collecteur d'échappement (headers)

6.1 Tuyaux d'échappement

- 6.1.1 Absolument aucun trou supplémentaire, événements, etc., peut être ajoutés aux composantes des tuyaux d'échappement en dehors de la configuration originale.
 - 6.1.2 Les trous des tuyaux d'échappement peuvent être coupés.
 - 6.1.3 Recommandé que les sorties des tuyaux d'échappement soient sous la voiture, ou peuvent sortir sur le côté de la voiture. Si Les sorties des tuyaux d'échappement sont sous la voiture, ils doivent pointer vers la piste de course et avoir 4" de clairance au sol.
 - 6.1.4 Deux silencieux non modifiés sont requis. **Les tuyaux d'échappement doivent sortir en double.**
 - 6.1.5 Les silencieux doivent être Howe # 3002, et un tube en acier doit être utilisé pour extensionner au-delà du siège du conducteur et ne doivent pas être coupés ou modifiés et DOIVENT être installés dans le bon sens **et utilisés dans son intégralité.**
 - 6.1.6 Sorties des tuyaux d'échappement de taille maximale 3 1/2"
 - 6.1.7 Pas de systèmes "Scavenger".
 - 6.1.8 Les silencieux MAGNAFLOW #11219 peuvent être utilisés.
 - 6.1.9 Les concurrents hebdomadaires ou occasionnels doivent se conformer aux règles de la piste et / ou des règlements locaux.
- 6.2 Headers autorisés. Aucun header de 180 degrés permis. Les 4 tubes à la sortie des têtes droite et gauche du moteur doivent entrer dans un seul collecteur de chaque côté respectif. Pas de tubes d'équilibrage ni de système d'échappement de type croisé autorisé. Doit être en acier, pas d'acier inoxydable **et doivent sortir en double.**

Voir amendement à la fin de ce document pour plus de détails concernant les règlements sur l'échappement et silencieux.

7. Fenêtres

- 7.1 Un pare-brise pleine dimension (mesure de compagnie) est obligatoire et doit être construit de lexan de 1/8" minimum d'épaisseur. Trois supports intérieurs minimum 1" de large par 1/8" d'épaisseur espacés d'au moins 5" et centrés approximativement sont obligatoires.
- 7.2 Les modèles avec fenêtres arrière peuvent avoir des ouvertures couvertes avec du lexan clair, montés de façon sécuritaire. La fenêtre latérale arrière peut avoir des bouches d'aération approuvées pour le conducteur. Les montants de fenêtres "A" ne doivent pas dépasser 12" dans n'importe quelle direction mesurée de l'avant de l'ouverture de la porte. Aucun déflecteur d'air intérieur n'est autorisé.
- 7.3 Une lunette arrière de pleine dimension construite avec un lexan transparent d'une épaisseur minimale de 1/8" est obligatoire et doit être solidement fixée par au moins 2 supports externes., La lunette arrière doit être solidement fixée à l'intérieur pour empêcher une inclinaison significative ou une distorsion lors de la course.

8. Numéros

- 8.1 Un travail de peinture de qualité est obligatoire sur toutes les voitures avec un numéro de contraste élevé pour la lisibilité de jour ou de nuit. Les carrosseries doivent être maintenues propres et peintes en tout temps. Pas de chiffres métalliques.
- 8.2 Un numéro minimum de 24" de haut X 3" de large est requis sur la zone de porte sur les deux côtés de la voiture. Un numéro minimum de 30" de haut, 3" de large est requis sur le toit face au côté du passager de la voiture. **Un numéro (block style) est OBLIGATOIRE sur le pare-brise avant droit (côté passager).** Tous les numéros doivent être enregistrés et / ou déterminés par l'AC. Des modifications de numéro peuvent être faits à tout moment par l'AC afin d'éviter la duplication.
- 8.3 **Tous les numéros enregistrés et / ou assignés DOIVENT également avoir leur état enregistré sur les portes et le toit de la voiture.**

9. Hauteur de la carrosserie / châssis

- 9.1 La clairance minimum du sol de toutes pièces est de 4" ~~et le maximum est de 6-1/2"~~, y compris les pare-chocs, les couverts de pare-chocs et les jupes latérales. Si une valence est utilisée, elle doit être fixée de façon sécuritaire avec les voulons et raccords appropriés et ne peut être mobile. ~~Notez que la clairance maximum a été retirée.~~

10. Poids

10.1 Poids : 2800 lbs. (Toutes les voitures légales AC) (Poids sujets à changement dans l'intérêt de parité)

10.1.1 Toutes les voitures seront pesées avec les conducteurs (pas de substitution).

10.1.2 Les voitures doivent avoir un maximum de 57,0% du poids total sur le côté gauche.

10.1.3 Toutes les hauteurs seront mesurées avec le conducteur dans la voiture, après les qualifications et les finales à moins d'avis contraire.

10.2 Les voitures doivent avoir le poids requis après chaque qualification. Les voitures doivent peser au minimum 2800 lbs au début de toutes les épreuves de qualification et des finales. Après les qualifications, le poids de la voiture doit être d'au moins 2800 lbs.

10.3 Les tolérances suivantes s'appliqueront aux inspections techniques d'après course :

Prévu :

Finale de 50 tours : Tolérance de 35 lbs.

Finale de 75 tours : Tolérance de 50 lbs

Finale de 100 tours : Tolérance de 75 lbs.

Finale de 101-200 tours : Tolérance de 100 lbs (si un arrêt pour le gas est requis)

Ce règlement peut être ajusté si nécessaire avec notification à la réunion d'avant course des conducteurs.

10.4 Les pesées (plomb) doivent être solidement fixées au rail du cadre (frame) principal ou à la structure des traverses principales. Les pesées ne doivent pas être placées devant ou derrière les pneus avant ou arrière. Pas de tungstène, pas de sac de plomb, pas de pesée de type roulement à billes et pas de pesée de type liquide sont permis. Aucune pesée mobile n'est autorisée. Les supports supplémentaires ou les supports de pesées au-delà des rails de châssis principaux doivent être approuvés par les inspecteurs technique et peuvent nécessiter une modification ou une élimination suite à l'inspection. Toutes les questions peuvent être adressées aux sessions de pratique avant le programme d'ouverture de la saison.

Voir amendement à la fin de ce document pour plus de détails concernant les règlements sur le poids.

11. Moteurs

REMARQUE : "RPM RACING ENGINES LLC" EST LE CONSTRUCTEUR DE MOTEUR POUR LA SÉRIE.

LES MOTORISTES SUIVANTS SONT APPROUVÉS PAR "RPM RACING ENGINES LLC":

RPM RACING ENGINES LLC 802-524-7406
LARRY'S AUTO MACHINE 860-449-9112
NAT'S RACING ENGINES 508-336-4142
REDLINE PERFORMANCE ENGINES 207-418-1695
BUTLER-MACMASTER 207-623-8895
RL RACING ENGINES 450-464-0709
PRO-MOTEUR 450-759-5362

TOUS CES MOTORISTES DOIVENT UTILISER LES PROCÉDURES ET LES SCEAUX (SEALS) DE RPM RACING ENGINES LLC.

- 11.1 Tous les moteurs doivent avoir un sceau
- 11.2 Certaines règles de suivi individuel (y compris les moteurs) peuvent être soumises à l'inspection, aux procédures, les pénalités de poids, les plaques de restriction et toute autre modification que l'AC juge nécessaire dans l'intérêt de la compétition.
- 11.3 ZZ4 – 1 ère édition # GMC 245 02609 OU 88958603 SEULEMENT, OU 19318604 moteur avec sceau AC.
- 11.4 TOUS LES MOTEURS DOIVENT ÊTRE ENREGISTRÉS CHAQUE ANNÉE À L'AC.
- 11.5 Les culbuteurs à rouleaux (Roller Rocker Arms) sont approuvés. SEULEMENT pièce GM #19210724 OU GM #19210728 OU PR Scorpion #1035BL sont approuvés. Ce sont des culbuteurs à rouleaux avec 1,5 rapports.
- 11.6 Les moteurs (Crate) et les moteurs Spec LM doit peser au minimum 2800 lbs.
- 11.7 Le moteur (Crate) avec l'option d'embrayage conventionnelle pèsera au minimum 2800 livres. Doit avoir "flywheel" #16 GM #14088646.
- 11.8 MOTEUR FORD
 - 11.8.1 AC approuve les moteurs Ford M-6007-S347JR seulement. Doivent rencontrer toutes les spécifications déterminées par RPM Racing Engines LLC – Contact 802-524-7406
 - 11.8.2 Le moteur Ford doit compenser le recul en ayant 20 lbs. de pesées boulonnés directement derrière la section du bras de commande supérieure (upper control arm) du rail de cadre (frame) – 10lb. de chaque côté (droit et gauche) (voir schéma). Doivent être boulonnées sur le dessus, clairement visible. Les pesées doivent être peintes en blanc avec le numéro de la voiture et facilement démontable pour vérification. Les pesées ne peuvent pas être déplacées de la position assignée sans le consentement des inspecteurs de l'AC. [Voir diagramme à la fin des règlements].
 - 11.8.3 Seuls les moteurs "spec" Ford approuvés par AC seront autorisés à courir à l'AC.
 - 11.8.4 Les démarreurs arrières ne sont autorisés que sur les moteurs Ford SEULEMENT.

Voir amendement à la fin de ce document pour plus de détails concernant les règlements sur le moteur

12. Allumage

- 12.1 6200 RPM MAXIMUM recommandé pour les moteurs Chevrolet, mais sera limité à une puce (chip) maximale 6300. Les Ford devront avoir une puce (chip) 6200 dans tous les cas. Ce règlement peut être modifié à tout moment.
- 12.2 Le distributeur MSD est autorisé. Doit contenir des ressorts bleus clairs et un arrêt d'avance bleu. Ressort et arrêt numéro de pièce 8464, références distributeur : MSD 85551, 8570, 85561 ou GM réf. 10093387 sont les seules pièces approuvées. Aucune modification ou changement de poids d'avancement ou de ressorts sont autorisés dans les spécifications du distributeur de moteur HEI. **2018 sera la dernière saison ou HEI sera autorisé.**
- 12.3 MSD 6AL6420 et 64306ALN avec une puce de 6200 est optionnel mais recommandé avec distributeur HEI OEM, MSD digital 6AL est autorisé.
- 12.4 MSD doit utiliser une bobine externe, pas de numérotation.
- 12.5 Les extrémités doivent être des connecteurs de MSD d'origine et des connecteurs hydrofuges installés par MSD.
- 12.6 Il est de la responsabilité du concurrent de configurer les harnais pour permettre la connexion par l'AC.
- 12.7 Le distributeur MSD doit être situé sur le côté droit du tableau de bord aussi loin que possible du conducteur et hors de portée.
- 12.8 Tous les harnais doivent être insérés dans une gaine et doivent passer à travers le mur de feu (firewall).
- 12.9 Une seule boîte MSD est autorisée. Toute modification de la boîte MSD entraînera une disqualification et une possible suspension.

13. Accessoires de moteur

13.1 Ventilateur (fan) recommandé.

14. Adapteurs de carburateur (spacers)

14.1 Les adaptateurs de carburateur suivants sont autorisés :

Canton # 85060

Moroso # 64964 (aluminium)

HVH # SS4412-2AL est approuvé que pour les moteurs CHEVROLET.

Toutes les équipes utilisant le "604" DOIVENT utiliser le limiteur / espaceur "RPM 1445".

15. Hauteurs

- 15.1 4" de hauteur mesuré au point le plus bas, y compris les barres de traverses (Cross members).
- 15.2 Hauteur du toit de 47" mesurée à 10" de l'arrière du pare-brise au sol ou la carrosserie ABC doit rencontrer les normes standard.
- 15.3 Hauteur du moteur de 11" mesurée à l'avant et au centre du vilebrequin (crank) jusqu'au sol.
- 15.4 La plaque de protection est obligatoire si le réservoir d'huile (oil pan) est sous la barre de traverse (cross member).
- 15.5 Le réservoir à essence doit avoir une hauteur minimale de 8" du sol et doivent être monté au centre des rails de châssis arrière. « PAS DE DÉCALAGE (OFFSET) ».

REMARQUE: Toutes les hauteurs doivent être mesurées avec le conducteur dans la voiture (aucun substitut) et toutes les mesures sont prise avec les outils d'AC seulement).

16. Carburateur, carburant et systèmes de carburant

- 16.1** Seulement un carburateur original (stock) Holley 4412 500 CFM est autorisé. Absolument aucune pièce ne peut être ajoutée ou retirés du carburateur, sauf le mécanisme d'étrangleur à boulon (choke) qui peut être enlevé. Boîte de filtre à air et boîte d'air frais seulement (air filter housing and fresh air box only). Le carburant ne doit pas être mélangé avec de l'eau ou des additifs.
- 16.2** Les compétiteurs d'AC doivent fonctionner avec le carburant approuvé VP C9 (sans plomb) ou VP 110 (avec plomb). Le carburant ne doit pas se mélanger avec de l'eau ou des additifs, et doit être approuvé par les inspecteurs technique. C'EST LA RESPONSABILITÉ DE TOUTES LES ÉQUIPES D'AVOIR DU CARBURANT VP RACING FUEL POUR LES PARTICIPANTS AU FOND DE POINTS
TOUS LES CARBURANTS SERONT TESTÉS POUR LA CONFORMITÉ.
- 16.3** Les réservoirs à essence (fuel cells) sont obligatoires et doivent être approuvés par un inspecteur technique. Capacité minimale de 15 gallons US et un réservoir à essence de 22 gallons US maximum seulement. Il est obligatoire que le réservoir à essence soit enfermé dans une boîte d'acier soudée de jauge 20 (gauge) avec un couvercle boulonné construit en acier de jauge 20 et doit être protégé à l'arrière et sur les côtés par un tube de .095 d'épaisseur et 1 3/4" O.D. Le réservoir à essence sera minimum de 14" du centre des essieux arrière à l'avant du réservoir à essence.
- 16.4** Toute conduite de carburant traversant l'intérieur doit être à l'intérieur d'un tube d'acier
- 16.5** L'évent de la soupape de contrôle (check valve) est requis sur tous les réservoirs à essence.
- 16.6** Aucun « QUICK FILL » n'est autorisé. Remplissage par l'extérieur avec bouchon de type "cam" (standard) est **optionnel**.
- 16.7** La pompe à carburant doit être mécanique – pas de pompes électriques. Aucun régulateur de pression de carburant n'est autorisé
- 16.8** Un clapet anti-retour de la sécurité de la ligne de carburant « Oberg SV-0828 » anti-siphon ou un robinet d'arrêt manuel accessible depuis l'extérieur de la voiture est obligatoire.

Voir amendement à la fin de ce document pour plus de détails concernant les règlements sur le carburant.

17. Directions (steering)

17.1 Tout type de direction avant est autorisé.

17.2 Boîte de direction (steering box) ou crémaillère (rack and pinion) est autorisé

17.3 Les pompes de direction assistée (power steering pump) doivent être entraînées par l'avant du moteur par courroies. Les colonnes de direction doivent avoir au moins 2 joints en U.

18. Suspension

AUCUNE PIÈCE DE TITANIUM DE QUELQUE NATURE N'EST AUTORISÉE.

- 18.1** Tous les “spindles” doivent être en acier. Les bras de direction (steering arms) amovibles doivent être en acier. Les “spindles” doivent avoir le même décalage (offset) de gauche à droite.
- 18.2** Tous les bras de contrôle supérieur et inférieur de compagnie ou non sont autorisés. Les bras de contrôle inférieurs gauche et droit doivent être identiques en longueur. Les embouts à rotule (Heim joints) sont autorisés. La mesure se fera du centre du point de montage au centre de la bielle d'accouplement (ball joint **du différentiel**) au niveau du graisseur. Les vis-vérins (jacking bolts) sont autorisés sur les voitures sans suspension à ressorts uniquement. Un seul amortisseur par roue. Seulement un ressort par roue. PAS de double ressorts permis. Aucun dispositif pour limiter ou arrêter le déplacement de la suspension permis.
- 18.3** Tous les ressorts doivent être en acier (un aimant doit coller au ressort). Ressorts hélicoïdaux sont autorisés. Si les ressorts hélicoïdaux sont utilisés, toutes les pièces doivent être identiques de gauche à droite et de l'avant à l'arrière. Les caoutchoucs de ressort (spring rubbers) seront autorisés et doivent être attachés. Maximum de 3 caoutchoucs de ressort (spring rubbers) au total par spring, et la taille et la forme doivent être approuvées par l'AC. L'aluminium, l'acier ou les additifs ne sont pas autorisés pour les caoutchoucs à ressort. Longueur maximale du caoutchouc à ressort autorisés est de 3,5” sur un caoutchouc à ressort de 3” ou 4,5” sur un caoutchouc à ressort de 5”.

REMARQUE : LES RESSORTS QUI COÛTENT UN MONTANT EXCESSIF NE SERONT PAS AUTORISÉS À L'AC. LES CAS SERONT TRAITÉS SUR UNE BASE INDIVIDUELLE.

- 18.3.1** LE COÛT MAXIMUM DES RESSORTS NE PEUT PAS DÉPASSER 200,00 \$ CHACUN, COMME DÉTERMINÉ ET DICTÉ PAR L'AC. Toute équipe trouvée en défaut sera disqualifiée de l'épreuve, suspendue pour au moins deux événements, et d'autres sanctions supplémentaires peuvent être imposées.
- 18.3.2** LES RESSORTS “DRACO” ET “RENTON” COÛTANT DE PLUS DE 200 \$, OU N'IMPORTE LEQUELS AUTRES RESSORTS QUE L'INSPECTION TECHNIQUE TROUVE QUE LE PRIX EST EXORBITANT, SELON L'INTERPRÉTATION DES PRIX DE L'AC, NE SERONT PAS AUTORISÉS DANS LA CLASSE LATE MODEL.
- 18.3.3** LES ÉQUIPES DOIVENT INFORMER L'INSPECTEUR TECHNIQUE DES CHANGEMENTS DE MARQUE DES RESSORTS PRÉALABLEMENT ENREGISTRÉS ET AUTORISÉS AVANT LA PARTICIPATION DANS UNE ÉPREUVE À L'AC.
- 18.3.4** TOUTE VIOLATION DE CETTE RÈGLE CONCERNANT LES RESSORTS SERA TRAITÉE DE LA MÊME FAÇON QUE LA VIOLATION CONCERNANT LES AMORTISSEURS, LE MOTEUR OU LES PNEUS..
- 18.4** AUCUN SYSTÈME DE LIMITATION DE LA COURSE DE LA SUSPENSION N'EST PERMIS À MOINS D'ÊTRE SPÉCIFIÉ DANS UN RÈGLEMENT DE L'AC. (Les exemples incluent, mais ne sont pas limités à : les limiteurs de course (bump stops), les ressorts contraints (coil binding), chaînes ou les emplacements de montage des amortisseurs). (Les voitures seront inspectées en utilisant des rampes de 1½” et le nez de la carrosserie doit toucher le sol lorsqu'elles sont poussées par trois membres d'équipe **et maintenu** ou elles seront considérées comme illégales). Le pare-chocs doit être monté SOLIDEMENT. Pas de charnières ou glissières – doivent être conformes au règlement de la hauteur du nez à tout moment.

L'intention de ce règlement a pour but une seule chose : il élimine le cognage (bumping) des voitures qui participent aux épreuves de l'AC.

LA DÉCISION FINALE REVIENT À L'INSPECTEUR TECHNIQUE EN CHEF SUITE À LA VIOLATION DU RÈGLEMENT "PAS DE COGNAGE PERMIS" OBSERVÉE PAR LES OFFICIELS.

- 18.5** Pas de vis-vérin (jacking bolt) ou autres ajusteurs de course d'amortisseur autorisés (exception : voir # 18.2 plus haut).
- 18.6** Les ajusteurs d'amortisseur de toute nature ne seront pas autorisés. Aucun type de pré charge (preloader) permis.
- 18.7** Pas de type coil-over eliminator accepté ou équivalent sur les véhicules approuvés Late Model à l'AC

19. Amortisseurs

La marque approuvée est KONI et doit être utilisées à tous les événements à l'AC.

Modèles #:

KON30-7436

KON30-7499

KON30-7325

KON30-9325

KON30-9436

KON30-7647

- 19.1** Aucun amortisseur approuvé KONI 9" sera autorisé sur le devant des voitures. SEULEMENT les amortisseurs approuvés KONI de 7" sont obligatoires à l'avant et 9" à l'arrière.
- 19.2** La course autorisée d'un amortisseur de 7" maintiendra une compression maximale de 3.0" (à la discrétion de l'inspecteur technique, il peut y avoir une variance raisonnable ne dépassant pas 0.5").
- 19.3** La course autorisée d'un amortisseur de 9" maintiendra une compression maximale de 4,0" (à la discrétion de l'inspecteur technique, il peut y avoir une variance raisonnable ne dépassant pas 0,5"). Les amortisseurs arrière doivent maintenir un minimum de 3½" de course.
- 19.4** Les limiteurs de course inclus avec les amortisseurs (bump stop) KONI NE seront PAS autorisés sur les amortisseurs KONI acceptés par l' AC.
- 19.5** SEULS LES NUMÉROS DE PIÈCES LISTÉS SONT APPROUVÉS POUR LA COMPÉTITION LATE MODEL À L'AC.
- 19.6** PAS DE CHANGEMENT OU DE MODIFICATION D'AUCUNE MANIÈRE CONCERNANT LES AMORTISSEURS.
- 19.7** LES AMORTISSEURS NE DOIVENT PAS ÊTRE PEINTS ET LES NUMÉROS DE MODÈLE DOIVENT ÊTRE TOTALEMENT LISIBLES
- 19.8** Les amortisseurs peuvent être échangés à tout moment avec l'inventaire de l'AC par les inspecteurs techniques.

20. Barre stabilisatrice (sway bar)

- 20.1 Seulement une barre pleine DOIT être montée sur la face inférieure de la partie avant (front clip) et la partie inférieure de la rail "A". PAS de barres stabilisatrices à l'arrière permises.
- 20.2 Les barres stabilisatrices doivent être montées parallèlement à la traverse avant (cross member) et mesurées à partir de l'arrière du moteur **1" tolérance** Diamètre maximal de la barre stabilisatrice est de 1,75".

21. Freins et moyeux (brakes and hubs)

- 21.1** Tout moyeux sécuritaire ou de type compétition en acier, en aluminium ou en magnésium et de même décalage (offset) droit et gauche est autorisé. 5 X 5 ou grand modèle de 5 boulons permis. Les disques (rotors) de freins avant doivent être d'au moins 1" d'épaisseur et être faits d'acier. Les disques (rotors) de freins arrière doivent être d'au moins 3/4" d'épaisseur et être faits d'acier.
- 21.2** Les étriers de freins (tous les 4) doivent avoir un seul piston fait d'acier et les 4 doivent être en bon état de fonctionnement. Les cylindres et les pédales de n'importe quel type sont autorisés. Les freins seront testés. Retours de freinage autorisés. Pas de refroidisseurs de freins autorisés. Des conduites d'air (ducting) pour les freins sont autorisées sans ventilateur.
- 21.3** Des systèmes de ventilation peuvent être installés uniquement pour les freins avant.

22. Différentiel (rear ends)

- 22.1 Les différentiels doivent avoir un roulement libre (floating type bearing) et un moyeu (hub) tel que "Quick change" ou "Non Quick Change" "Front load Quick Change" ou flotteur en acier de type 9 avec engrenage de la section centrale en acier sont autorisés.
- 22.2 Aucun différentiel courbé ou différentiel avec écart (dog tracking) ou décalage (offset) ou "shimmed snouts" ne sont autorisés.
- 22.3 Pas d'essieux avec couronnes.
- 22.4 Tous les différentiels doivent être entraînés avec des plaques à brides d'entraînement solides (drive flange plates).
- 22.5 AUCUNE PIÈCE EN TITANIUM AUTORISÉE
- 22.6 Tous les bouchons d'écoulement doivent avoir un fil de sûreté.
- 22.7 Aucune ouverture positive ou négative n'est autorisée sur l'essieu arrière. (Tow in or tow out)
 - 22.7.1 Les différentiels **doivent avoir un "spool" SEULEMENT**. Lors d'épreuves sélectionnées, un règlement concernant le ratio d'engrenage sera communiqué lors de l'inscription.
 - 22.7.2 Pas de différentiel "Gold Track" ou de type dispositif à rochet (ratchet) ou à glissement limité.
 - 22.7.3 Les arbres de transmission (drive-shafts) doivent être en acier et doivent être peints en blanc.
- 22.8 Le "truck arms" ou le support arrière à trois points est autorisé.
 - 22.8.1 Les bras arrière de traction peuvent utiliser des bagues en caoutchouc et des embouts à rotule (heim joints).
 - 22.8.2 Pas de barre à ressort (spring rods)
 - 22.8.3 Amortisseur de caoutchouc autorisé sur les traînées arrière
 - 22.8.4 Un pivot supérieur avec bagues en caoutchouc est autorisé
- 22.9 Barre de traction (panhard bar) tubulaire solide uniquement. Une barre, deux embouts à rotule (heim joints) réglables seulement.
- 22.10 Aucun de "truck arms" en aluminium, aucun cinquième ressort, aucun tringlerie de watt (watt linkage), aucun levier de torsion (truck arms), aucun dispositif mécanique de transfert de poids lorsque la voiture est en mouvement ne sont autorisés.

23. Système de refroidissement

- 23.1 Systèmes de refroidissement sur moteurs “non spec ” autorisés lors d'évènements sélectionnés.
- 23.2 Tout radiateur autorisé avec un réservoir de débordement doit sortir sur la partie inférieure droite du pare-brise.
- 23.3 Les moteurs “spec ” approuvés par l'AC peuvent avoir des ventilateurs électriques.
- 23.4 Pompe à eau en fonte ou pompe à eau en aluminium autorisées. Refroidisseurs d'huile autorisés.

24. Transmission / embrayages

24.1 Les transmissions doivent être d'origine GM standard 3 vitesses.

La première transmission "Muncie" et plus récente de la transmission "Saginaw" à trois vitesses sont les seules transmissions GM approuvées pour la compétition, avec les exceptions suivantes :

24.1.1 Saginaw trois vitesses, le rapport d'engrenage (ratio) peut être modifié avec un concessionnaire agréé avec un rapport de 1.35. Seuls les concessionnaires de transmission agréés par l'AC seront utilisés (voir plus bas).

24.1.2 Le polissage REM est autorisé.

24.1.3 Aucun engrenage laminé sur l'arbre principal n'est autorisé.

24.1.4 Aucune autre modification des transmissions ne sera permise sans l'autorisation écrite d'AC.

Les transmissions seront inspectées et scellées par les concessionnaires approuvés par l'AC aux frais de l'AC si jugé légal. Des pénalités pour les transmissions illégales seront imposées.

24.1.5 L'AC n'exige pas que tous aient des scellés sur leur transmission.

24.1.6 Les équipes n'ont pas besoin de mettre des scellés sur les transmissions, mais peuvent le faire par choix, et celles qui ont des scellés, selon toute vraisemblance, ne seront pas obligés de les retirer pour une inspection.

24.1.7 Les transmissions à vérifier seront choisies au hasard et des scellés seront apposés par l'AC.

24.1.8 Il serait dans le meilleur intérêt du compétiteur qui rafraîchit sa transmission de la faire sceller comme faisant partie de ce processus.

24.2 Aucune transmission automatique autorisée.

24.3 Boîtier en acier pour la cloche d'embrayage (bell housing) obligatoire pour l'utilisation de l'embrayage conventionnelle.

24.4 Aucun matériau en fibre de carbone ne sera autorisé dans l'assemblage de l'embrayage.

24.5 Obligatoirement, la cloche d'embrayage (bell housing) doit entourer complètement la transmission (360°) et ne doit pas être altérée excepté pour un trou d'inspection qui ne doit pas dépasser 2" de diamètre percé dans le fond du boîtier.

24.6 La cloche d'embrayage (bell housing) en aluminium sera permise avec l'embrayage multidisque avec le moteur de compagne (crate motor).

REMARQUE : Les transmissions peuvent être confisquées, inspectées et scellées par un constructeur de transmission approuvé par l'AC.

24.7 Le levier de boîte de vitesse peut être de n'importe quel type – simple ou deux tiges.

24.8 Ensemble d'embrayage multidisque qui sera approuvé par les Late Model de l'ACI:
Quarter Master 298103 – 7,25 Montage 2 disques "V-drive"
GM Plaque flexible: 14088765 SEULEMENT

25. Démarreurs

- 25.1** Les démarreurs inversés ne sont autorisés que sur les moteurs Ford. Les démarreurs doivent rester en position originale.

26. Pneus et roues

- 26.1 L'AC approuve les pneus de 8" **American Racer AR528 et AR488** seulement. Le règlement de pneus de L'AC est en vigueur pour toutes les épreuves à L'AC. Les compétiteurs de Late Model sont tenus d'enregistrer les pneus à chaque épreuve. Le formulaire d'enregistrement des pneus doit être soumis au coordonnateur de pneus désigné à l'AC minimum de 30 minutes avant le début de l'évènement.
- 26.2 Un pneu spécifique est obligatoire sur les 4 roues. Les pneus sont disponibles à la piste. Les pneus doivent être sur une roue 8" obligatoirement. Les roues avant doivent avoir le même décalage (offset) gauche et droit bande de roulement (tread width) de 64,5". Les roues arrière doivent avoir le même décalage (offset) gauche et droit et bande de roulement (tread width) de 64,5". Les roues de type course doivent être de marché secondaire (aftermarket) et faites en acier. Les espaceurs de roues (wheel spacers) peuvent être utilisés, et doivent obligatoirement être d'une seule pièce sur 5 moyeux. Espaceur de roue d'une épaisseur maximale de 1/2" par roue. Allègement des roues de tout type est non autorisé et doivent être originales.
- 26.3 Le traitement chimique des pneus n'est pas autorisé. Aucun rasage des pneus (shaving) n'est autorisé. Une mesure par duromètre sera en vigueur concernant la dureté minimale des pneus à la discrétion de l'officiel de l'AC lors de la procédure d'inspection.
- 26.4 Nettoyer les pneus avec un racleur est autorisé. Pas de nettoyage de pneus avec une brosse en acier. Pas de liquide d'aucune sorte pour nettoyer les pneus.
- 26.5 Les pneus douteux ou les pneus ne répondant pas aux critères mentionnés plus haut déterminés par les officiels peuvent être confisqués par ceux-ci et pourraient entraîner la disqualification et / ou d'autres sanctions.
- 26.6 Les purgeurs (bleeders) ne sont pas recommandés.

Voir amendement à la fin de ce document pour plus de détails concernant les règlements sur les pneus.

27. Exigences de sécurité

- 27.1 Une combinaison ignifuge ainsi que des gants ignifuges pour le pilote sont fortement recommandés.
- 27.2 Toutes les voitures doivent être munies d'un interrupteur de sécurité sur la barre transversale du côté droit du conducteur. Doit être à la portée du pilote et accessible aux équipes de sécurité des deux côtés de la voiture.
- 27.3 Un siège de course en aluminium est obligatoire ou un siège en fibre de carbone est autorisé avec indice de sécurité SFI de 45.1. Le siège du conducteur doit être le plus près possible de sa position originale et doit être solidement fixé (boulonné, non soudé par points), à la cage de roulement (roll cage) et aux rails de châssis et non aux tôles de plancher.
- 27.4 Ceintures de sécurité de type "aviation" à dégagement rapide de 3" sont requises. Les harnais d'épaules doivent être fixés à la cage de roulement (roll cage), pas en gousset. Glissière de type "camlock" est autorisé. Les harnais d'épaules doivent être pas moins de 2" de largeur s'ils sont utilisés avec un système de retenue pour le cou et la tête.
- 27.5 Un filet de fenêtre approuvé de type latte du côté du conducteur est obligatoire. Il doit être attaché en haut et au bas en avant par un dispositif unique de verrouillage de ceinture de sécurité et d'une tige en acier de 3/8" en haut et en bas, ou un verrouillage à ressort autorisé.
- 27.6 Les montants de la cage doivent être rembourrés dans la zone du pilote. Le centre du volant doit être rembourré.
- 27.7 Il est obligatoire qu'un extincteur de 2 ½ lbs avec jauge soit fixé à l'intérieur de la voiture sur la barre transversale du côté droit du pilote. Doit être à la portée du pilote et accessible aux équipes de sécurité des deux côtés de la voiture. L'extincteur doit être monté avec un support à dégagement rapide seulement, sans ruban adhésif. Un système d'extinction de feu est fortement recommandé à bord de la voiture.
- 27.8 Deux cerceaux pour entourer complètement les arbres de transmission sont obligatoires, pas moins de 1" de large et de 1/8" d'épaisseur et doivent être placés en avant et en arrière, autour de l'arbre de transmission, fixés au plancher ou à la barre transversale (cross member).
- 27.9 Les éléments suivants sont suggérés pour votre sécurité : lunettes de protection, chaussettes et sous-vêtements ignifugés, casque homologué DOT ou SNELL.

28. Divers

- 28.1** Communiquez avec l'AC pour obtenir des renseignements sur les licences NASCAR. Les numéros sont assignés aux titulaires de permis seulement et seront attribués à la réception de la demande de licence par l'administration de l'AC. Tous les compétiteurs de l'AC auront une pièce d'identité provinciale, qui sera attribuée par le biais du processus de délivrance des licences. Pas de chiffres métalliques. Les numéros restent en vigueur seulement pour la saison où ils sont assignés. Le numéro sur le toit doit être lisible de la tour lorsque la voiture est sur la ligne avant de la piste.
- 28.2** Toutes les pièces illégales doivent être remises aux officiels de l'AC au moment de l'inspection ou une suspension automatique de deux semaines et / ou une amende minimale de 50 \$ seront imposées. Cela inclut aussi les pneus douteux.
- 28.3** Les procédures de course, les inspections et les règlements concernant la sécurité seront régis par les officiels de l'AC dans le meilleur intérêt du sport. Les représentants de l'AC se réservent le droit de réviser les règlements susmentionnés s'ils le jugent nécessaire.
- 28.4** Les radios sont autorisées. Un observateur (spotter) par véhicule est requis dans la zone désignée pour l'épreuve de la finale,
- 28.5** Les observateurs doivent avoir le numéro de la voiture visible de chaque côté et en arrière du casque d'écoute.
- 28.6** Aucun dispositif de contrôle de traction ne sera autorisé.
- 28.7** Les compétiteurs participants aux programmes et aux fonds de points doivent apposer les décalques requis par l'AC.
- 28.8** Les titres de championnat seront déterminés par les points assignés aux pilotes.

29. Admissibilité

29.1 Les pilotes doivent acheter le permis NASCAR et doivent présenter la preuve de l'émission de ce permis. Seuls les membres NASCAR seront autorisés à frais réduits dans les puits.

29.2 Admissibilité pour être recrue :

29.2.1 Le pilote doit s'enregistrer comme recrue auprès de l'administration de l'AC.

29.2.2 La saison d'une recrue est définie comme étant la première saison lorsqu'il se qualifie pour plus que trois épreuves de finale en une seule saison.

Amendements

Amendements aux règlements 6/03/2017 pour NASCAR Late Model (Division 1) à l'Autodrome Chaudière

1. Pneus :

1.1 American Racer 8 pouces AR528 et AR488

1.2 Achat de pneus maximum :

- 1.2.1 6 pneus alloués pour la première participation à un programme, 4 seront utilisés pour ce programme et 2 serviront comme pneus de rechange.
- 1.2.2 2 pneus alloués pour les courses de 100 tours et moins
- 1.2.3 4 pneus alloués pour les courses de 101 à 150 tours
- 1.2.4 Pour un weekend de 2 finales ou un programme avec 2 finales, un pilote à sa première présence aura droit à 6 pneus neufs au total.
- 1.2.5 Tous les pneus doivent être achetés à l'AC

1.3 Toute équipe de course aura la responsabilité de se procurer, à la remorque des pneus, un formulaire d'enregistrement pour les achats de pneus. Elle devra soumettre ce formulaire au responsable des pneus au plus tard à la réunion des pilotes. Si une équipe se procure des pneus usagés d'une autre équipe, elle aura la responsabilité d'enregistrer ces pneus à l'aide du même formulaire et ceux-ci seront considérés comme s'ils avaient été achetés neufs. Tout manquement sera passible de disqualification.

1.4 Si un pilote fait moins de 20 tours avec les pneus neufs enregistrés pour un programme (Bri, accident, etc.) pour la prochaine course, il ne sera pas éligible de remplacer ces pneus neufs à l'exception de la perte totale d'un ou des pneus.

1.5 Les pneus achetés pour les séances de test ne pourront être utilisés lors d'un programme.

1.6 Les pneus achetés et enregistrés pour un programme pourront servir lors des tests.

1.7 Pas de trempage des pneus (soak) ou application de substance illicite ou traitement extérieur ou intérieur sur les pneus sous peine de disqualification.

2. Exhaust

2.1 Y Pipe Howe est autorisé mais pas obligatoire #H2021 et #H2022

2.2 Les silencieux (muffler) pourront être enlevés.

3. Pop valve pour les pneus sont interdits

4. Limite de gear minimum 5,69 et maximum 5,91

5. Moteur

5.1 Le moteur 604 sera accepté.

5.2 Le moteur sera scellé par l'Autodrome Chaudière au même SPEC que le 603 au frais du propriétaire du moteur

5.3 La plate de restriction du moteur 604 devra être sealer avec le seal de l'Autodrome Chaudière "RPM 1445"

5.4 Numéro de Pièce du moteur #88958604 changé pour #19318604

5.5 La Direction de l'Autodrome Chaudière se réserve le droit en tout temp de modifier la réglementation du moteur 604 (exemple plaque restricteur ou poid)

Moteur 604 disponible:

Drouin et Frères – Partenaire de l'Autodrome Chaudière
Alain Turmel
418-387-6601

6. Voiture Sportsman

6.1 Les voitures Sportsman Québec sont acceptés.

6.2 Tread-Width de 66 pouces accepté.

6.3 Devra avoir un moteur 603 ou 604 obligatoirement

6.4 Devra avoir 4 amortisseurs Koni. numero selon règlement AC

6.5 La suspension arrière à 3 points.

6.6 Un quick-change obligatoire

6.7 Le moteur pourra rester sa place d'origine.

6.8 La direction de l'autodrome Chaudière se réserve le droit en tout temp de faire des mise a jours des règlements des voitures sportsman (exemple poids)

7. Carburant

7.1 Le carburant à la pompe et d'avion est accepté.

7.2 Le carburant attitré de la série ACT est accepté

7.3 Le carburant Sunoco Spec Ultra 96 est autorisé.

7.4 L'utilisation de n'importe quel carburant ou additif qui améliore la puissance est strictement interdit. Ceci inclut l'alcool, des nitrates, des agents d'oxygène, etc.

8. Poids

8.1 **Finale de 75 tours : Tolérance de 50 lbs**

Schémas

AC uses the Raceceiver transponder system. If you currently use a Raceceiver transponder you will be allowed to use yours in our event. If you do not you will be issued a rental transponder on the day of the event.

Late Model Transponder Mounting Locations

The transponder must be mounted in compliance with the diagrams provided below. It must be mounted on a bracket inside frame rails. The center of the transponder must be **six (6) inches** back from the rear edge of the rear end tube (see diagram #1). Also the bottom most part of the transponder should not be below the bottom most part of frame. Transponder must be mounted in a direct horizontal plane (see diagram #2) to the ground with label side down and lights point towards the front or rear of the car. The clearance from the racetrack to the bottom of the transponder should be as close to a maximum of twelve (12) inches as possible.

DIAGRAM #1

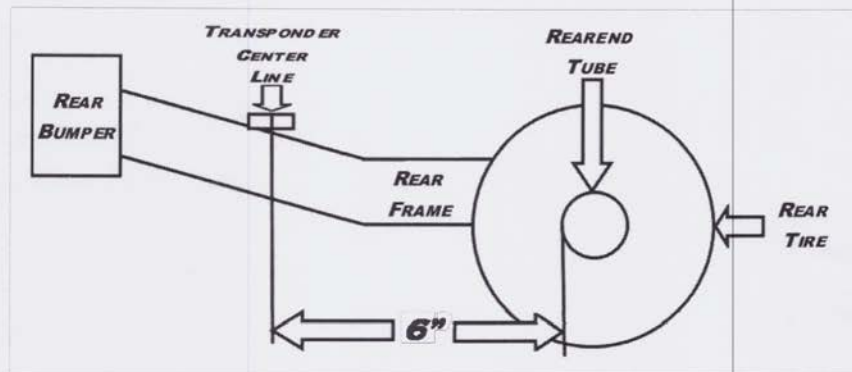
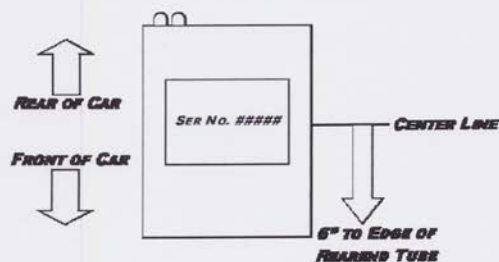


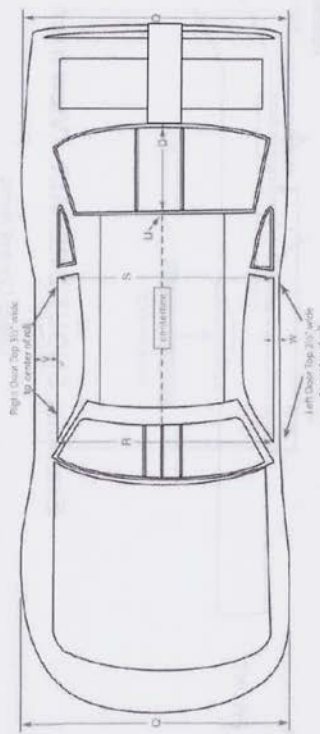
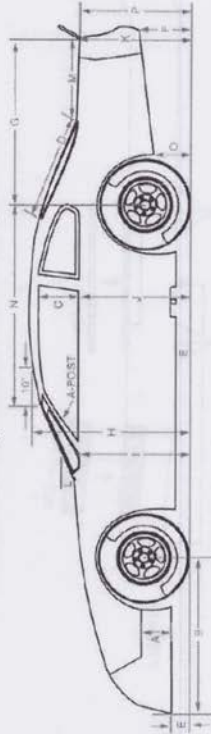
DIAGRAM #2

VIEW OF TRANSPONDER AS SEEN FROM TRACK SURFACE

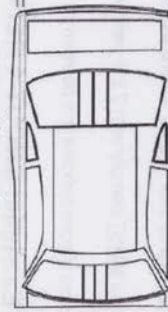


NOTE: Permanent Hardwired Transponders are available for purchase and are mounted in the same orientation and position as the rentals. Rental transponders must be returned after each event. To purchase a transponder contact Raceceiver – www.raceceiver.com or 866-301-7223.

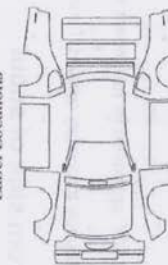
ABC Body Dimension Sheet



Bumper Cover Location
See photo BC-1 on page 14 for full text.

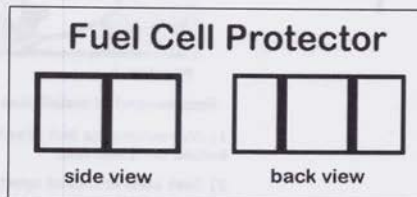
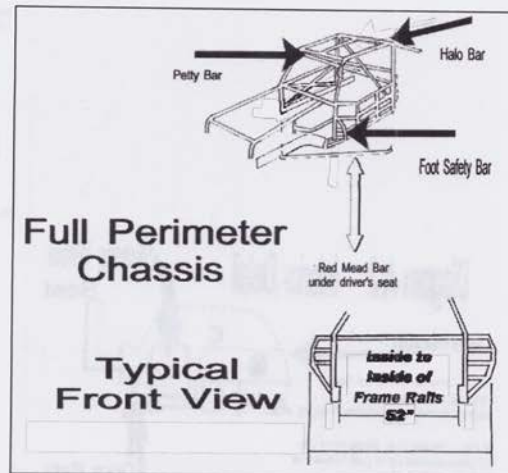
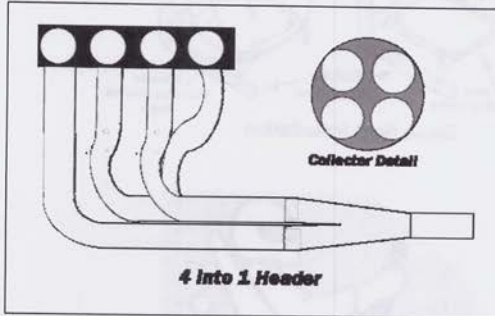


Official ABC-approved Label Locations



Label	Description	Value
A	NOSE FLAP HEIGHT: from bottom of nose to top of side flap***	13"
B	FRONT OVERHANG (MAX): on centerline	46"
C	SIDE WINDOW OPENING (MIN): at B-post	15"
D	REAR WINDOW LENGTH: on centerline** Five Star bodies	31 1/2" 31 1/8"
E	NOSSIDE PANEL CLEARANCE (MIN): from ground	4"
F	BUMPER COVER HEIGHT (MAX): from ground	15"
G	REAR OVERHANG (MAX): from base of spoiler at centerline to axle centerline	47"
H	ROOF HEIGHT (MIN): 10" back from windshield, on centerline	47"
I	FENDER HEIGHT: at rear	32 1/2"
J	DOOR HEIGHT (MIN): at rear	33"
K	QUARTER PANEL HEIGHT: at bumper cover/back lid intersection (1/4")	34 1/2"
L	WINDSHIELD ANGLE: at center/axle roof windshield post	26.930°
M	REAR DECK LENGTH (MAX): at center, from base of spoiler to rear window** Five Star bodies All bodies	23 1/4" 23 3/8"
N	FRONT OF ROOF TO CENTER OF REAR AXLE	57 1/2"
O	QUARTER PANEL HEIGHT: at back or wheel well opening	13"
P	BUMPER COVER HEIGHT: at base of spoiler, on centerline	34 1/2"
Q	BODY WIDTH (MAX): at wheel wells	79 1/2"
R	DOOR TO DOOR WIDTH (measured through car): at A-posts and inside edges of doors	68"
S	DOOR TO DOOR WIDTH (measured through car): at outside and inside edges of doors	67"
U	ROOF HEIGHT, REAR: to center of rail	45 1/2"
V	RIGHT DOOR TOP: to center of rail	3 1/2"
W	LEFT DOOR TOP: to center of rail	2 1/2"

* If dimensions R, L, L, K or P are higher than the stated dimension, all flow must increase by the same amount.
 ** Must fit container template within allowable tolerance.
 *** 12 inches is 1/4" height of the nose flap only. This dimension is not measured from the ground.



ALL ACT FORD COMPETITORS WILL BE REQUIRED TO BOLT 20 lbs. OF LEAD DIRECTLY BEHIND UPPER CONTROL ARM SECTION OF FRAME RAIL – 10 lb. EACH RIGHT SIDE AND LEFT SIDE – SO AS TO BE CLEARLY VISIBLE, PER DIAGRAM BELOW. LEAD MUST BE PAINTED WHITE AND READILY AVAILABLE TO BE MOVED FOR WEIGHING PURPOSES. THIS LEAD MAY NOT BE MOVED FROM THE ASSIGNED LOCATION AS FAR FORWARD TOWARD FRONT OF FRAME RAIL AS POSSIBLE.

FRONT

LEAD

LEAD

The diagram shows a 3D view of a frame rail with a wheel. Two blocks of lead are bolted to the frame rail behind the upper control arm section. Arrows point to the lead blocks and the front of the frame rail.

Autocollants NASCAR

Le haut du pare-brise doit être réservé à l'autocollant du partenaire de la série (s'il y a lieu). Les autocollants du partenaire de la série doivent être OBLIGATOIREMENT installés selon le plan fourni par la direction.

Des autocollants des partenaires de la série (s'il y a lieu) devront être collés obligatoirement sur les ailerons des autos. Les autocollants des commanditaires de la division doivent être OBLIGATOIREMENT installés selon le plan fourni par la direction.

